



Communiqué de presse

Nice, le 25 novembre 2021

Caméra dans les salles de cours à Nice : une dérive inquiétante

Ce mercredi 24 novembre paraissait dans Libération un article expliquant que des caméras de vidéosurveillance avaient été installées dans des salles de cours à l'INSPE de Nice. Les enseignant·e·s ont déposé des recours auprès de la CNIL, mais l'Université de Nice assume et maintient cette décision.

Alors que la question de la surveillance se pose de plus en plus dans tous les domaines de la société, et que la mise en place de portiques de sécurité dans certains établissements scolaires et l'évocation de reconnaissance faciale avaient secoué la communauté enseignante, jamais un dispositif de vidéosurveillance n'avait été installé au sein même des salles de classes.

L'installation de caméras au sein des salles de cours, outre la question de la surveillance de l'enseignement et de la liberté pédagogique, pose celle de la considération des personnels : aucune concertation, aucune explication n'a été proposée avant cette installation.

Enfin, les arguments apportés par l'INSPE, d'ordre de sécurité, justifiant que les caméras étaient tournées vers les issues, ne sont pas tenables : d'autres solutions sont possibles. Choisir de les installer dans les salles ne peut être considéré comme anodin. Accepter l'installation de caméras dans les espaces d'enseignement, c'est installer un précédent dangereux.

SUD éducation 06 exige la suppression des systèmes de vidéosurveillance des salles de cours, et revendique l'interdiction de l'installation de tels dispositifs dans l'enceinte des établissements d'éducation.

SUD éducation 06 apporte son soutien inconditionnel aux enseignant·e·s dans leur démarche auprès de la CNIL.

SUD Éducation 06

28 avenue Giacobi
06300 Nice

06 14 33 39 61

contact@sudeducation06.org

www.sudeducation06.org

